



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/806
27 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-quatrième session
Point 108 de l'ordre du jour

ADOPTION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Lettre en date du 22 novembre 1989, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Argentine auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir distribuer comme document de l'Assemblée générale, à propos du point 108 de l'ordre du jour, la note d'information ci-jointe qui a trait à la position de l'Argentine à l'égard de la Convention relative aux droits de l'enfant.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Jorge VAZQUEZ

ANNEXE

Note sur la position de l'Argentine à l'égard de la Conventio..
relative aux droits de l'enfant

Il y a 40 ans, le général Juan Domingo Perón proclamait avec un sens aigu de la justice et de l'humanité :

Les seuls privilégiés sont les enfants.

L'histoire n'a que trop souvent montré quelles conséquences pouvait entraîner l'oubli de ce principe.

Abordons le XXI^e siècle en réfléchissant mûrement, comme nous le devons, à toutes les difficultés qui non seulement ont empêché l'homme de mener une existence matérielle digne, mais encore ont contrarié les aspirations spirituelles qui confèrent un sens à sa vie.

Les pays se sont donc réunis pour s'occuper des enfants et pour chercher dans leur premier souffle la première manifestation de l'engagement qu'appelle la nature mais qui dépendra de la peine des hommes et aussi de leur plaisir car c'est la volonté associée au désir qui engendre l'action vraie.

Un monde où les enfants ne soient plus maltraités, abandonnés, affamés ou analphabètes, où ils jouissent d'une protection et de l'affection qui va de pair avec le droit à la vie, tel est par exemple le monde que l'on peut imaginer lorsque la volonté est associée au désir, le travail associé à la justice et lorsque le respect de la vie débouche et s'ouvre sur la confirmation d'un monde meilleur.

Les représentants de tant de pays dont l'intention est d'assurer à l'enfant une existence supportable savent que, pour ce faire, ils ne sauraient négliger la paix, la justice sociale et les exigences de l'écologie, sans lesquelles une véritable compréhension ne peut s'instaurer.

L'Argentine pense que le retour à la grande force vivante qu'est la nature ouvrira aux enfants autres possibilités de bien-être et de connaissances.

Comme l'a dit Wordsworth :

Le frémissement des bois au printemps peut nous en apprendre davantage sur l'homme que tous les sages réunis.

La religion de la science, la technologie et le matérialisme exacerbés ont abouti à une foi dominante et impitoyable. Les sombres présages de l'avenir ne sont pas pure imagination. Des millions d'enfants condamnés à la misère socio-économique, à la misère affective et à l'amoralité font que nous devons absolument éviter que l'homme ne divorce de l'humanité, de sa culture, de la nature, de sa patrie et du bonheur.

/...

Le 25 septembre dernier, le Président de l'Argentine, M. Carlos Saúl Menem, a déclaré devant l'Assemblée générale :

Dans les pays pauvres, les jeunes ne trouvent pas les voies économiques nécessaires pour accéder à l'éducation, au travail, au bien-être et même à la survie.

Dans les pays industrialisés, ils se sentent menacés par une éducation cruellement compétitive; ils se voient refuser l'espace et le temps dont l'imagination a besoin et ils sont obligés de s'engager dans une vie qui ne favorise pas toujours les valeurs essentielles.

La préoccupation de l'enfance qui ne cesse d'animer notre organisation depuis tant d'années et qui mobilise aujourd'hui les Etats justifie à coup sûr que l'on prévoie toutes les garanties possibles pour l'enfance et son avenir.

Nous sommes satisfaits. Il existe un nouvel instrument obligatoire relatif aux droits de l'homme. Mais surtout on a réussi à adopter un traité multilatéral consacré à ceux qui, malheureusement, non seulement n'ont pas le droit de voter mais n'ont pas non plus le droit d'être entendus. On n'est pas parvenu finalement à empêcher l'emploi des enfants dans les conflits armés. On n'a pas prohibé catégoriquement certaines adoptions internationales qui, comme chacun sait, dissimulent des ventes et des trafics d'enfants.

Il faut profondément déplorer que l'on n'ait pas pu consacrer, dans la partie obligatoire du texte de la Convention, la protection de l'enfant avant sa naissance.

Cependant, la réalité nous force à louer le courage et la ténacité de ceux qui, comme l'Argentine, n'ont jamais dévié d'une position claire et nette qui a abouti ici, et surtout maintenant, à l'approbation de la Convention relative aux droits de l'enfant.

La reconnaissance de l'Argentine va au Gouvernement polonais qui, pendant tant d'années, a dû assumer la lourde charge de la présidence du Comité de rédaction de la Commission des droits de l'homme.

La reconnaissance de l'Argentine va également au Centre des Nations Unies, pour le rôle qu'il a joué et sans l'assistance technique et logistique duquel l'événement que nous vivons n'aurait pu avoir lieu.

Nous rendons hommage aussi aux organisations non gouvernementales qui, avec persévérance et largeur d'esprit, ont accepté maintes fois de reformuler certaines de leurs propositions alors que, dans bien des cas, elles représentaient déjà une position minimale.

Nous aurions garde d'oublier l'impulsion finale donnée par l'UNICEF, en particulier lors des dernières sessions du Comité de rédaction.

Ce nouveau traité international stimulera l'adoption de politiques nationales plus humaines, accroîtra la coopération internationale et posera les bases de législations nationales plus progressistes.

/...

Le Gouvernement argentin a déjà pris les mesures voulues pour que la Convention soit débattue sur le plan interne, cela en vue d'une ratification rapide. C'est ainsi qu'en octobre dernier, les législateurs de tout le pays se sont réunis à Buenos Aires pour se familiariser avec ce qui n'était alors qu'un projet de convention. Les résultats de cette rencontre ont été concrétisés sous la forme de la "déclaration de la Plata", qui est un document officiel de l'Assemblée générale. La prochaine étape sera l'examen que le Congrès de la nation consacrera à la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'Argentine fera sûrement partie des 20 premiers Etats dont la ratification est nécessaire pour que le traité entre en vigueur.

L'Argentine attache une très grande importance aux travaux futurs du Comité des droits de l'enfant. Nous formons le vœu que ce nouvel organe de contrôle indépendant ne ménage aucun effort pour que la Convention devienne une réalité dans tous les pays qui l'auront ratifiée.

Nous tenons à dire combien l'Argentine est satisfaite de la rédaction définitive de l'article 8 de la Convention. La consécration du droit à l'identité, tel que l'Argentine l'avait proposé, a marqué un tournant. Grâce à l'apport de l'expérience et à la compréhension d'autres délégations, il est devenu la source de ce qui sera une riche interprétation.

Comme l'a dit Herbert Spencer :

Nous devons qualifier de faux philanthropes ceux qui, pour éviter la misère actuelle, préparent la misère des générations à venir.

Supprimer notre obligation à l'égard des enfants reviendrait à faire peser sur la postérité une malédiction de plus en plus lourde.

Toute loi ayant trait à l'enfant tendra à dégager des énergies, permettant la formation de véritables êtres humains, dont la source se trouve dans le socle affectif de l'individu.

Le célèbre penseur de ce siècle, Max Horkheimer, décrit avec concision le phénomène qui nous occupe :

Quiconque se consacre à la recherche sociale sait que le besoin et la misère minent la famille. Il sait que la décadence des grandes couches sociales qui se traduit par des conditions de vie oppressives, la perte de l'indépendance, la pression économique croissante, en somme les processus auxquels nous avons affaire aujourd'hui, font sentir leurs conséquences sur l'enfance, puis sur toute la jeunesse après avoir pesé sur les adultes.

Quand les êtres humains, après une enfance malheureuse, une puberté indécise et inquiète, sont à fois brisés et endurcis, toutes les institutions de la liberté et la meilleure des constitutions deviennent pour eux des outils de la servitude, et ce cercle vicieux exerce une influence négative.

Notre force commune de décision doit être orientée vers le sort des enfants, juste représentation de l'avenir, si nous voulons que le monde reconnaisse à la vie sa valeur incommensurable.

La valeur morale, la bonne volonté active et la coopération réussiront mieux que la violence et elles pourront raffermir la paix qui ne se définit pas seulement comme l'antinomie de la guerre mais se présente aussi comme un principe vital applicable à toutes les relations humaines.

Nous voulons dire la gratitude de l'Argentine pour tous ceux qui, pendant ces 10 années de travail, n'ont pas renoncé à leur but - prévoir un cadre juridique pour les enfants du monde.

Nous rendons hommage à Eva Perón, qui a tant donné d'elle-même pour les enfants d'Argentine et qui a dit :

Le pays qui oublie l'enfance et ne cherche pas à répondre à ses besoins ne fait rien d'autre que de renoncer à l'avenir.
